

# L'Elève ne prend pas le bus

## RÉGIME ORANGE

- ✘ Entrées et sorties coïncidant avec l'emploi du temps de l'élève.
- ✘ En cas d'absence prévue de professeurs ou d'aménagement de cours par l'administration et à la stricte condition que les parents aient donné leur autorisation préalable écrite et signée sur le carnet de liaison, l'élève peut quitter le collège.

## RÉGIME VERT

- ✘ L'élève est libre de retarder son heure d'entrée au collège ou d'avancer son heure de sortie de la demi-journée et ce également en cas d'absence prévue ou imprévue de professeurs ou d'aménagement de cours par l'administration **sans que les parents aient été au préalable informés de la modification d'emploi du temps.**
- ✘ *S'il est demi-pensionnaire ne prenant pas les transports scolaires, il ne peut sortir qu'après la cantine.*